



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 75400

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur l'annonce du nouveau plan de l'État pour le logement et plus particulièrement sur l'amélioration du financement du logement social locatif et intermédiaire. En effet, l'ensemble des mesures annoncées semblent intéressantes et aller dans le bon sens. Il est notamment prévu d'améliorer le système de garantie des prêts pour les grands groupes HLM « en l'assouplissant ». Aussi, il lui demande comment le Gouvernement entend procéder et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

La caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), qui est un établissement public administratif, mais aussi une institution financière spécialisée, donc soumise au contrôle de la commission bancaire, est amenée à garantir en lieu et place de collectivités territoriales défaillantes des prêts souscrits par des organismes HLM. Dans le cadre du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire, le cumul des engagements pris par la CGLLS pour un groupe HLM donné en garantie de prêts souscrits par des organismes HLM rattachés à ce groupe ne peut excéder 25 % de ses fonds propres. En raison de l'approche des grands risques retenue actuellement par la commission bancaire, la CGLLS est amenée à limiter ses engagements pour certains groupes HLM. Des discussions techniques sont engagées avec la commission bancaire pour trouver une solution à ce problème et son avis est attendu prochainement sur une proposition d'assouplissement du régime des « grands risques ».

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75400

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9360

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6576